L & P
TRANSACTIONS

LES HONORAIRES DE TRANSACTIONS*
Pour logements, commerces et parkings

Au 1er janvier 2026

Prix de Vente	Mandat simple	Mandat Exclusif	Mandat Exclusif (Clients L&P)
Jusqu'à 99.999 €	6%*	5,5%	5%
100 000 € à 299 999 €	5%*	4,5%	4%
300 000 € à 599 999 €	4,5%	4%	3,5%
600 000 € à 899 999 €	4%	3,5%	3%
Supérieur à 900 000 €	3,5%	3%	2,5%

- Les honoraires sont calculés sur un prix de vente TTC (TVA à 20%) . Ces honoraires comprennent la commercialisation du bien et l'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte de vente définitif.
- Pour la vente d'un logement ou commerce d'une valeur supérieure à 100 000 € TTC, les honoraires de l'agence seront dans tous les cas de 10 000 € TTC minimum
- Aucun honoraire est dû avant la signature de l'acte de vente définitif. Les honoraires sont à charge vendeur ou acquéreur selon mandat
- Les clients L&P sont les clients ayant déjà réalisé une transaction avec l'agence pour la vente d'un bien neuf ou d'un bien ancien.

L & P
TRANSACTIONS

LES HONORAIRES DE MISE EN LOCATION*
Pour logements et Bureau/ Commerce

Au 1er janvier 2026

Pour Logement :

Honoraires à la charge du Locataire :

- 12 € TTC par m² comprenant visite et constitution du dossier transmis au Bailleur
- 3 € TTC par m² pour Etat des lieux

Honoraires à la charge du Bailleur :

- 1800 € TTC pour diffusion de l'annonce, organisation des visites, constitution du dossier
- 3 € TTC par m² pour l'état des lieux

Pour Bureau & Commerce :

Honoraires : 20 % HT du loyer annuel Hors Taxe - Hors Charges

Le montant des honoraires est répartie entre le Bailleur et le Preneur, le tout selon les termes du mandat propre à chaque bien. Cette rémunération sera payable le jour de la signature du bail ou contrat de prestation de services.